



Paris, le 11/03/2016

Mme Marisol TOURAINE
Ministère des Affaires Sociales
et de la Santé
14 Avenue Duquesne
75350 PARIS SP07

Objet : Préavis de grève nationale
Lettre recommandée avec AR et lettre simple

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que le **Syndicat National des Infirmiers-Anesthésistes (SNIA)** dépose un préavis de grève nationale pour la journée du mardi 22 mars 2016 de 0 heure à 24 heures.

Ce préavis concerne l'ensemble de la profession, à savoir tous les infirmiers-anesthésistes diplômés et étudiants, les cadres et cadres supérieurs infirmiers-anesthésistes relevant :

- des établissements visés par la loi N°86-33 du 09 janvier 1986
- des établissements sanitaires et sociaux privés participant au service public hospitalier
- des établissements de santé privés.

Nos revendications sont :

- la récupération d'un corps spécifique pour tous dans la fonction publique hospitalière, associée à une grille indiciaire linéaire conforme à une profession bac+5, avec répercussion sur le secteur privé non lucratif
- prise en compte de la pénibilité de la profession d'infirmier-anesthésiste
- reclassement dans le Code de la Santé Publique en tant que profession autonome intermédiaire dans l'organigramme des professions de santé
- la garantie du maintien des infirmiers-anesthésistes dans le secteur du pré-hospitalier et la prise en compte de la plus-value de leurs compétences en SMUR.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Jean-Marc SERRAT
Président du SNIA

Copie à Mr Jean DEBEAUPUIS, Directeur Général DGOS pour diffusion aux ARS et aux établissements de santé